



ACTION 34A DU PAPI COMPLET DE L'ARGENS
ET DES COTIERS DE L'ESTEREL :
AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA
NARTUBY AMONT

COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE (83)



DOSSIER D'AUTORISATION AU TITRE DES
ARTICLES L214-1 ET SUIVANTS DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT

*VOLET 1 : AUTORISATION LOI SUR L'EAU ET EVALUATION
ENVIRONNEMENTALE*

PIECE 3
ELEMENTS GRAPHIQUES, PLANS ET CARTES

NOVEMBRE 2022





N° du Marché			
Indice	0	1	2
Rédigé par	<i>Prénom-Nom : Equipe projet</i> <i>Fonction : -</i> <i>Visa :</i> <i>Le : 29/11/2022</i>		
Vérifié par	<i>Prénom-Nom : F.GAZELLE</i> <i>Fonction : Chef de projet</i> <i>Visa :</i> <i>Le : 29/11/2022</i>		

CONTENU GENERAL DU DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Les différentes pièces du dossier d'autorisation environnementale, ainsi que les cartes ou documents qui le constituent, forment un ensemble indissociable.

La présente pièce correspond à la Pièce 3 du volet 1 du DAE : Eléments graphiques, plans et cartes.

Volet 1 : Autorisation loi sur l'eau et évaluation environnementale

Pièce 1 : Dossier administratif – Présentation du projet

Pièce 2 : Evaluation des incidences Natura 2000

Pièce 3 : Eléments graphiques, plans et cartes

Pièce 4 : Evaluation environnementale au Cas par Cas

Pièce 5 : Résumé non technique

Pièce 6 : Annexes du volet 1

Volet 2 : Déclaration d'Intérêt Général

1.3-1-Cartes générales :

- 1 Bassin versant Nartuby
- 2 Secteur étude
- 3 Plan des réseaux

1.3-2-Etat actuel (modélisation) :

- Hauteur d'eau maximale Crue 2 ans
- Hauteur d'eau maximale Crue 5 ans
- Hauteur d'eau maximale Crue 10 ans
- Hauteur d'eau maximale Crue 20 ans
- Hauteur d'eau maximale Crue 30 ans
- Hauteur d'eau maximale Crue 50 ans
- Hauteur d'eau maximale Crue 100 ans
- Hauteur d'eau maximale Crue juin 2010

1.3-3-Etat projeté (modélisation) :

- Hauteur d'eau maximale Crue 2 ans
- Hauteur d'eau maximale Crue 5 ans
- Hauteur d'eau maximale Crue 10 ans
- Hauteur d'eau maximale Crue 20 ans
- Hauteur d'eau maximale Crue 30 ans
- Hauteur d'eau maximale Crue 50 ans
- Hauteur d'eau maximale Crue 100 ans
- Hauteur d'eau maximale Crue juin 2010
- Impact vis-à-vis de l'état actuel Crue 2 ans
- Impact vis-à-vis de l'état actuel Crue 5 ans
- Impact vis-à-vis de l'état actuel Crue 10 ans
- Impact vis-à-vis de l'état actuel Crue 20 ans
- Impact vis-à-vis de l'état actuel Crue 30 ans
- Impact vis-à-vis de l'état actuel Crue 50 ans
- Impact vis-à-vis de l'état actuel Crue 100 ans
- Impact vis-à-vis de l'état actuel Crue juin 2010

1.3-4-Plans AVP :

- 05_Aménagements 1-3-5 (Planche 1)_A0.pdf
- 06_Aménagements 5 (Planche 2)_A0.pdf
- 07_Aménagements 8 et 1004 (Planche 3)_A0.pdf
- 08_Aménagements 8 et 1004 (Planche 4)_A0.pdf
- 09_Aménagements 9 (Planche 5)_A1.pdf
- 10_Aménagements 10-11-12-13 (Planche 6)_A1.pdf
- 11_Aménagements 10_Coupes_A4.pdf
- 12_Aménagements 10-11-12-13_Coupes_A1.pdf
- 13_Aménagement 14 (Planche 7)_A0.pdf
- 14_Aménagements 19-20-21 (Planche 8)_A0.pdf
- 15_Aménagements 19 - Coupes_A1.pdf
- 16_Zoom sur les aménagements 17 et 18_A3.pdf
- 17_Coupe types_merlons_AM13 et 22.pdf

